



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 176/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION DES TAXES D'USAGE - TERRE-PLEINS ET BATIMENTS AU PORT DU LARIVOT

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 28
Nombre de Procuracy : 05
Date de convocation : mercredi 08 décembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 33
Vote :
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, 1^{er} Vice-Président - Serge BAFAU, Conseiller - Julner BELIZAIRE - Ruth BIDIOU-CEPRIKA (Visio) - Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG - Claire CHINON - Xavier CLERVAUX - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE – Elaine JEAN - Farah KHAN, 7^{ème} Vice-Présidente - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL - Roland LOE-MIE, 1^{er} Membre du Bureau - Hélène PAUL - Claude PLENET, 3^{ème} Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3^{ème} Membre du Bureau - Anne-Michèle ROBINSON, 6^{ème} Vice-Présidente - Hélène SERVIUS - Rolande SILEBER - Serge SMOCK, Président - Eliodore TORVIC - Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Dominique BERTONI → **Procuracy** à Patricia VICTOR - Albanie CIPPE, 9^{ème} Vice-Présidente → **Procuracy** à Anne-Michèle ROBINSON - Thierry ELIBOX, 8^{ème} Vice-Président → **Procuracy** à Yolande MILZINCK-CINCINAT - Phong LY, 5^{ème} Vice-Président → **Procuracy** à Patrick LECANTE - Sandra TROCHIMARA, 2^{ème} Vice-Présidente → **Procuracy** à Serge SMOCK

ÉTAIENT ABSENTS : Monique AZER - Jean-Victor CASTOR - Liser CLIFFORD - Eugène EPAILLY - Seedna DELAR - Christian FAUBERT - Serge FELIX - Teed GASPARD - Nestor GOVINDIN - Chester LEONCE - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Magali ROBO-CASSILDE, 2^{ème} Membre du Bureau - Corinne SIGER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération n° 105/2018/CACL du 12 Juillet 2018 portant la prise d'acte du transfert du port du Larivot ;

Vu la délibération n° 107/2018/CACL du 27 Juillet 2018 portant sur la prorogation des taxes d'usage ;

Entendu l'avis favorable de la Commission du développement économique réunie le mercredi 1^{er} décembre 2021

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances et Fiscalité du lundi 13 décembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau en date du mercredi 15 décembre 2021 ;

Entendu le Rapport N° 176/2021/CACL relatif à l'approbation de la modification des taxes d'usage – Terre-pleins et bâtiments au port du Larivot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 176/2021/CACL** relatif à l'approbation de la modification des taxes d'usage – Terre-pleins et bâtiments au port du Larivot.

VALIDE la modification partielle des taxes d'usage portant sur les terre-pleins et bâtiments en fixant une nouvelle tarification à 58 €/m²/an.

AUTORISE le Président sur ces bases à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 17 décembre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK